

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 12836  
Numéro SIREN : 532 041 936  
Nom ou dénomination : LEX AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2019 sous le numéro de dépôt 129877

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 12-11-2019

N° DE DEPOT : 2019R129877

N° GESTION : 2011B12836

N° SIREN : 532041936

DENOMINATION : LEX AUDIT

ADRESSE : 6 rue de Thann 75017 Paris

DATE D'ACTE : 30-09-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Agrément de nouveaux associés

**LEX AUDIT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 9 000 euros**  
**Siège social : 6 rue de Thann**  
**75017 PARIS**  
**532 041 936 RCS Paris**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Le 30 septembre 2019, à 17 H 00, les associés de la Société LEX AUDIT se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, 6, rue de Thann - 75017 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 15/09/2019.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Didier HASSAN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession des actions
- Agrément de nouveaux associés
- Nomination d'un nouveau président
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.  
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte des cessions d'actions qui sont intervenues ce jour dans la société aux termes desquelles :

- Monsieur Didier HASSAN a cédé 298 actions à la SAS STEVEN THILLET CONSULTING, représentée par son président, Monsieur Steven THILLET.
- Monsieur Didier HASSAN a cédé 1 action à Monsieur Jean-Marie FAUCHILLE

le Capital social reste fixé à 9 000 euros, divisé en 300 actions, entièrement libérées lors de leur souscription et réparties comme suit :

STEVEN THILLET CONSULTING

Deux cent quatre vingt-dix-huit actions numérotées de 1 à 298, ci 298 actions

Monsieur Jean- Marie FAUCHILLE

une action numérotée 299, ci 1 action

Monsieur Raphaël LOUSQUY

une action numérotée 300, ci 1 action

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance de la cession de ses actions par Monsieur Didier HASSAN, l'assemblée générale décide d'agréer :

- la SAS STEVEN THILLET CONSULTING, représentée par son président, Monsieur Steven THILLET, en tant que nouvelle associée.
- Monsieur Jean-Marie FAUCHILLE, en tant que nouvel associé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*



### **TROISIÈME RESOLUTION**

Suite à la cession d'actions réalisée et mentionnée dans la première résolution, et de ce fait du départ de Monsieur Didier HASSAN, président et associé de la société, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de Président de la Société sans limitation de durée :

Monsieur Steven THILLET, né le 27/04/1987 à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94), de nationalité Française, demeurant 454, Quai Etienne Lallia, 77350 LE-MEE-SUR-SEINE, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 h 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président de l'assemblée  
Monsieur Didier HASSAN